



ASSOCIATION  
CHASSE ET PÊCHE  
**SIEUR DE  
ROBERVAL**

## Formulaire d'adhésion Secteur ARMES DE POING

Renouvellement

Ou (cochez)

Nouveau membre

- Date \_\_\_\_\_ # de membre \_\_\_\_\_
- Nom \_\_\_\_\_
- Prénom \_\_\_\_\_
- Adresse (# et rue) \_\_\_\_\_
- Ville \_\_\_\_\_
- Code postal \_\_\_\_\_
- # Téléphone \_\_\_\_\_
- # Cellulaire \_\_\_\_\_
- Courriel \_\_\_\_\_
- PPA \_\_\_\_\_ Expiration : \_\_\_\_\_
- Date de naissance \_\_\_\_\_
- # Loi 9 \_\_\_\_\_
- # Officiel à la sécurité (s'il y a) \_\_\_\_\_

Veillez acheminer votre formulaire par la poste à : C.P 183, Roberval (QC) G8H 2L3  
ou par courriel à : [chasseetpecheroberval@gmail.com](mailto:chasseetpecheroberval@gmail.com)

À NOTER :

**Si le renouvellement est effectué avant le 1<sup>er</sup> mars le montant à payer est de \$100. Après cette date le montant à payer sera de 140\$.**

**Pour les nouveaux membres, le montant à payer est de 140\$ en tout temps pour la première année.**

Le paiement comprend l'adhésion annuelle à l'Association chasse et pêche Sieur de Roberval, au secteur armes de poing et l'adhésion (assurance) à la Fédération québécoise de tir (FQT) pour la même période.

Valide du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante.

*L'Association chasse et pêche Sieur de Roberval se réserve le droit de refuser toute demande d'adhésion ainsi que procéder à l'annulation de la carte de membre à sa discrétion et ce en tout temps.*